

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016_084

Séance du vendredi 08 juillet 2016

Date de la convocation: 01/07/2016

Membres en exercice : 29

L'an deux mille seize et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Présents : 16

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

Votants: 17

Secrétaire de séance:

Alzira SAFRARS

Représentés: Jean-Paul VELAY

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Régis DURAND, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Absents:

Objet: MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DES FINANCES PUBLIQUES EN LOZERE - DE_2016_084

Vu les fermetures récentes des trésoreries du Bleymard, Villefort et Meyrueis,

Vu l'annonce faite à Monsieur le Maire de Florac par Monsieur le Directeur des Finances Publiques de transférer le service des impôts des particuliers et le service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2017 et de ne conserver à Florac qu'une cellule de renseignements pour les particuliers ne comportant que deux agents,

Vu le rapport sur l'hyper ruralité du 30 juillet 2014 remis à la Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires par Alain Bertrand dans le cadre de la mission confiée par M. Manuel Valls, Premier Ministre,

Vu les mesures en faveur de la ruralité et de l'hyper-ruralité annoncées par le Gouvernement lors des comités Interministériels aux ruralités des 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016,

Considérant que le maillage territorial des services publics doit être maintenu et renforcés dans les zones hyper-rurales afin de garantir une égalité d'accès aux services publics pour tous les citoyens,

Considérant que la proximité des services des impôts aux particuliers participe à l'obligation d'accès des citoyens au service public fiscal et foncier ; leur permettant ainsi de s'acquitter au mieux et en toute connaissance de cause de leurs obligations fiscales et de faire valoir leurs droits,

Considérant qu'en cette période de crise durable, le maillage fin du service des impôts aux entreprises concourt de façon essentielle au soutien des entreprises lozériennes et de l'emploi,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérative de la décision unilatérale de l'administration fiscale départementale représentée par son Directeur :

- du projet de transférer le service des impôts des particuliers et le service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2017 et de ne conserver à Florac qu'une cellule de renseignements pour les particuliers ne comportant que deux agents,
- du projet de ne conserver qu'un service des impôts aux particuliers à Marvejols en transférant le service aux entreprises à compter du 1er janvier 2018,
- du projet de ne conserver qu'un service aux entreprises à Saint Chely en transférant le service aux particuliers à compter du 1er janvier 2018,
- du projet de transférer le service des impôts des particuliers et les services des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2019

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/07/2016 048-200057594-20160708-DE_2016_084-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une motion en ces termes :

- de s'opposer au transfert du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2017
- de s'opposer à toute fermeture de trésorerie ou transfert de services des finances publiques de Lozère
- de demander au Directeur des Finances Publiques une communication transparente et contradictoire avant toute proposition de restructuration des services des finances publiques à l'avenir

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/07/2016 048-200057594-20160708-DE_2016_084-DE